

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**

Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **23/09/2019**

Date d'affichage : **1^{er}/10/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADÉ / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

Il est rappelé que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une commune et la Caisse d'Allocations Familiales.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants âgés de 0 à 17 ans révolus.

La commune de Cogolin avait, par délibération du 03 décembre 2015, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

Ce dernier étant échu et compte tenu de l'intérêt de maintenir le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022.

CM du 08/10/2019

N° 2019/120

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : 2019-2022

Les nouvelles actions principales pour cette période 2019/2022, sont énoncées dans les tableaux récapitulatifs, ci-dessous :

NOM ACTION	DESCRIPTIF DU PROJET
Ludothèque Demeure Sellier	Ouverture d'une ludothèque au sein de la Demeure Sellier
Multi-Accueil Plein Soleil	Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Plein Soleil de 5 places (sous réserve de l'accord de la PMI)

NOM ACTION (1)	DESCRIPTIF DU PROJET
Accueil périscolaire Planète mercredi Rialet	Afin d'assurer une meilleure répartition des effectifs, ouverture début 2019 d'un 2 ^{ème} lieu d'accueil périscolaire le mercredi (l'école du Rialet est déjà utilisée pour EAL Pâques et Eté)
Accueils périscolaires matin et soir	Augmentation des capacités d'accueils des sites existants en fonction des demandes
Accueil périscolaire Ados	Accueil spécifique le mercredi après-midi pour les ados (10/17 ans)
Séjour de vacances ados	Organisation séjour supplémentaire pour le public ados
EAL d'Eté Pisan 3/10 ans	Le site de Pisan utilisé comme lieu d'accueil pour EAL Février et Toussaint accueillera également des enfants en juillet 2019

CM du 08/10/2019

N° 2019/120

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : 2019-2022

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le
Conseil municipal :

- APPROUVE le principe de renouvellement du dispositif Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022,
- APPROUVE les nouvelles actions principales de la période 2019/2022, énoncées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse qui permettra à la ville de percevoir un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

